

20260107 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2026/01/07/lyon-sans-abrisme-ambitions-contrariees-ecologistes/>

Face à l'urgence du sans-abrisme, les ambitions contrariées des Écologistes

[Bilan] « Ville et Métropole de Lyon accueillantes et hospitalières. » En 2020 les Écologistes ont pris des engagements forts sur le sujet du sans-abrisme, essentiellement du ressort de l'État. Six ans plus tard, le bilan est contrasté entre des débuts de mandat prometteurs, se heurtant aux limites de leurs pouvoirs respectifs, et des décisions à rebours des attentes des collectifs.

Méline Pulliat



Sous le pont de Jean-Macé, à Lyon, un campement s'agrandit chaque hiver depuis trois ans. Au coeur du 7ème arrondissement, des hommes, femmes et enfants partagent le besoin vital d'avoir un abri au-dessus de leurs tentes. Portrait d'un des résidents, Mamadou, originaire de Guinée. Photo : Bastien Doudaine/Rue89Lyon

« Aidez-nous, c'est trop important une maison », souffle un collégien vivant à la rue avec sa mère devant des militants pour le droit au logement réuni·es pour alerter sur la situation des sans-abris. Ces premiers jours de 2026, le thermomètre est resté bloqué sous 0° dans Lyon et sa métropole. Malgré un plan grand froid mis en avant par la préfecture du Rhône, les personnes sans-abri se retrouvent dans une impasse.

Selon le samu social Alynéa, dans le Rhône, 14 000 personnes sont en attente d'un hébergement auprès de la Maison de la Veille sociale (MVS). Le système actuel d'hébergement d'urgence, géré par la préfecture, compte 8 800 places. Il est sur-saturé.

Début 2026, près de 300 enfants sont sans-abri, selon le décompte de l'association Jamais sans toit, 280 jeunes mineurs isolés s'entassent dans des tentes au campement des Chartreux, plus de cinquante femmes sont à la rue...

Face à une telle situation, qu'ont fait les Verts, à la tête de la Ville et de la Métropole de Lyon ? En 2020, leurs propositions de campagne et de débuts de mandats étaient ambitieuses : « plan zéro remise à la rue », « plan zéro enfant à la rue », « Métropole accueillante et hospitalière »... Les Écologistes et leurs alliés voulaient prendre à bras-le-corps le sujet et outrepasser leurs propres compétences en la matière. Six ans plus tard, l'heure est au bilan.

Les compétences légales en matière d'hébergement d'urgence.

L'hébergement d'urgence relève d'abord et avant tout de la responsabilité de l'État. Un droit inconditionnel inscrit dans le [Code de l'action sociale et des familles](#). Dans le Rhône, c'est la

préfecture, service déconcentré de l'État, qui en a la responsabilité. Or, la situation est de plus en plus critique.

La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 toutes les compétences auparavant assurées par le département du Rhône. Elle doit donc s'occuper, au titre de la protection de l'enfance, des mineurs et jeunes majeurs placés, des mineurs isolés, des mères isolées avec enfants de moins de trois ans et des femmes enceintes.

La Ville de Lyon n'a quant à elle aucune compétence, ni obligation légale particulière à ce sujet.

SOMMAIRE

1. Des promesses et des chiffres

- ∞ Plus de 500 places ouvertes par la Ville, 737 pour la Métropole et des budgets en forte hausse
 - ∞ Le conventionnement de squats : inédit mais avec ses limites
2. Une politique parfois « illisible » pour les collectifs
- ∞ Côté pile : un plan « zéro enfant à la rue ». Côté face : des bébés sans-abri et des gymnases expulsés
 - ∞ Des expulsions sans relogement et l'ombre de la loi Kasbarian
 - ∞ Mineurs étrangers isolés : des places ouvertes, mais un retour perpétuel à la rue
 - ∞ Un dialogue encore compliqué, mais plus simple que sous Collomb
3. Un rapport de force engagé avec l'État
4. Action, réquisition ? Vers de nouvelles promesses à l'aube des municipales

1. Des promesses et des chiffres sur le sans-abrisme

Dans le détail, Grégory Doucet et Bruno Bernard s'engageaient en 2020 sur une « résorption totale des bidonvilles et campements, par l'occupation temporaire dans des espaces publics vacants et en renforçant l'accompagnement social des personnes ».

Idem dans le plan de mandat municipal. « Nous mettrons en œuvre la charte des droits des personnes sans abri. » Une déclaration signée en octobre 2021. Côté Métropole, en 2021, Bruno Bernard assurait « une mobilisation totale dans la lutte contre le sans-abrisme ». Avec de nouveaux objectifs : « L'accès à des solutions d'hébergement formel, donner un cadre aux occupations informelles pour les publics ne relevant pas du logement ordinaire ».

Six ans plus tard, qu'est-il advenu de ces promesses ?

Sans-abrisme à Lyon : 500 places ouvertes par la Ville, 737 par la Métropole et de fortes augmentations de budget

Pour Sophia Popoff (Les Écologistes), adjointe au logement et à l'hébergement d'urgence à la Ville de Lyon, « les Écologistes sont même allés plus loin que [leurs] premières intentions. » L'élu détaille : « Nous avons créé de toutes pièces une nouvelle politique publique hors des compétences de la Ville pour répondre aux besoins. » Une politique qui a d'abord consisté à « mobiliser le patrimoine vacant municipal ».

Selon les chiffres communiqués par la collectivité, en septembre, les places disponibles étaient de 172 en gestion CCAS (centre communal d'action sociale) ou en délégation

associative, 305 au sein de bâtiments appartenant à la Ville, 103 dans des sites financés par la mairie.

Côté budget, la Ville est passée de 37 000 euros en 2021 à 2,5 millions en 2025.

La municipalité rappelle avoir « mis à l'abri 160 jeunes en recours de minorité » au sein du foyer *l'Étincelle* de janvier à octobre 2025. La Ville a ensuite ouvert, en novembre, des places dans les locaux de l'ancien commissariat dans les bâtiments de la mairie du 7^e arrondissement. Un site déjà mis à disposition de la préfecture entre fin 2021 et 2024 pour héberger des familles.

À la Métropole, la réponse est beaucoup plus expéditive. Malgré nos demandes répétées d'entretien, nous n'avons reçu qu'un rapide retour par mail. Avec l'ouverture d'un site en septembre 2025, la Métropole de Lyon « dispose désormais de 737 places pérennes » destinées aux mères isolées avec enfants de moins de trois ans. À quoi s'ajoutent « 130 places Accueil Mères Enfants ». Le budget passe, selon la Métropole, de 800 000 euros en 2019 à 11,3 millions en 2024. Elle participe aussi, avec l'État, au dispositif « Station » : 102 places pour les mineurs isolés en recours devant le juge des enfants.

La collectivité a beaucoup misé sur les *tiny houses* (petites maisons d'une dizaine de mètres carrés). Depuis 2021, elle a ouvert ou financé dix sites comme « La Base » à Villeurbanne (51 places) en mars 2021, « Les Grandes Voisines » (475 places également gérées par l'État), « Remorquage » à Bron (30 places) en 2024 et « La Colline » (Lyon 5^e, 190 places) en septembre 2025.

Le conventionnement de squats : inédit, mais avec ses limites

« On a des collectivités qui s'engagent sur ce terrain, avec des sites d'hébergement ouverts sur l'ensemble de la métropole, des solutions qu'on ne voit pas forcément sur d'autres territoires », analyse Vanessa Brossard, directrice régionale de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre).

Par exemple, le « conventionnement » permettant la création de « squats officiels ». Pour la première fois à Lyon, la Métropole avait signé [une convention à Vaise](#) au squat Arloing, pour que les occupant·es puissent temporairement rester, mais légalement, dans le bâtiment appartenant à Grand Lyon Habitat, bailleur social de la collectivité.

En septembre 2022, après deux ans d'occupation, le bâtiment était évacué, les habitant·es pris en charge. Mais pas pour longtemps. Resté vide, il avait été réinvesti en juillet 2024. Ce fut la naissance, au forceps, [d'un « deuxième squat officiel » à Arloing](#). Cette fois-ci, le ton était monté entre élus et collectifs.

Que sont les squats conventionnés ?

Les « squats officiels » font partie d'un des axes de la politique de la « Métropole accueillante et hospitalière ». Plus qu'une « tolérance » envers l'occupation de bâtiments lui appartenant, la Métropole s'engage à travers ces conventions à réaliser « la mise en sécurité des sites et la fourniture des équipements minimums permettant d'assurer la dignité des personnes sur les sites occupés ». Comme l'accès au chauffage ou à l'électricité ainsi qu'un accompagnement social pour les squatteurs.

Avant son évacuation totale en juillet 2025, des [promesses de relogement avaient été faites](#) aux 120 occupant·es. En partie tenue. Selon le collectif Solidarité entre femmes à la rue, certain·es sont resté·es sans solution. « La Métropole avait dit qu'elle logerait tout le monde, mais certaines sont encore sur liste d'attente », regrette Chandra, membre du collectif. Ce que conteste Renaud Payre (voix commune !), vice-président de la Métropole en charge du logement.

Un autre [squat, cours Lafayette](#) (Lyon 3^e), avait été concerné par ce type d'accord. Mais, à la fin de la convention, les occupant·es n'avaient pas eu [de solution de relogement](#). Les squats conventionnés restent donc des solutions mais de court terme. Dès 2020, [l'idée faisait grincer certain·es militant·es](#). « Les gens aspirent à des solutions pérennes qui les sécurisent », note Vanessa Brossard.

2. Une politique parfois « illisible » pour les collectifs

Malgré des avancées certaines en matière d'hébergement d'urgence, notées par les collectifs et associations mobilisées, les mandats ont été émaillés de tensions et d'incompréhensions. Pour Colette, du collectif Intersquats, le bilan est amer : « Des choses ont été faites mais pas à la hauteur de ce qui était annoncé. » Elle parle de décisions « pas lisibles, ni compréhensibles ».

Un plan « zéro enfant à la rue » mais des bébés sans-abri et des gymnases expulsés en pleine nuit

Deux épisodes cristallisent ces tensions. Au printemps 2024, une centaine de personnes avaient trouvé refuge dans des gymnases de la Ville. En pleine nuit, le [gymnase Dargent](#) (Lyon 8^e) avait été expulsé, 70 femmes et enfants avaient dû retourner à la rue. « [Gérard Collomb ne l'avait jamais fait », avait lâché Juliette Murtin du collectif Solidarité entre femmes à la rue. Rebelote trois semaines plus tard au [gymnase Chanfray](#) (Lyon 2^e).

La militante se souvient d'un épisode révélateur des « contradictions » de la mairie. « La Ville attaque l'État pour défaillance, mais demande à la préfecture d'intervenir contre les collectifs citoyens. D'une main, Grégory Doucet défend la désobéissance civile, mais de l'autre, il demande le concours de la force publique pour des femmes et des enfants », accuse la militante.

L'épisode résonne mal avec les engagements de la Ville. En octobre 2021, était mis en œuvre le [« plan zéro enfant à la rue »](#) : une mise à disposition du patrimoine municipal pour augmenter les places d'hébergement d'urgence. Une promesse des Écologistes en 2020. « Pour moi, une chose compte avant tout : aucun enfant ne doit dormir dehors. Ce n'est pas possible, ni acceptable », avait affirmé Grégory Doucet [dans nos colonnes](#) en juin 2020.

Interrogée sur le sujet des gymnases, Sophia Popoff estime que ce ne sont « pas des patrimoines vacants, on ne peut pas tolérer qu'ils soient occupés ». « Nous avons des compétences obligatoires de service public. Les méthodes des collectifs ne sont pas toutes tolérées, notamment quand ça empêche un service public éducatif, sportif ou culturel de fonctionner », ajoute l'élue.

L'été 2024 marque un autre tournant avec la [crise des « bébés à la rue »](#), côté Métropole cette fois. Des enfants de quelques jours avaient dû dormir dehors. La faute à des décisions

étatiques et métropolitaines. Mi-juillet 2024, la Métropole avait brutalement cessé la prise en charge de nouvelles femmes sans-abri avec enfants de moins de trois ans, pourtant du ressort de leurs compétences légales.

En 2023, la collectivité se targuait de mettre à disposition 160 logements vacants lui appartenant et d'avoir financé 1 929 nuits d'hôtel.

Face au tollé, la Métropole était revenue sur sa décision, non sans avoir [durci les conditions d'accueil](#), laissant ces femmes et enfants victimes d'un nouveau [renvoi de responsabilités entre institutions](#). Cette crise illustre le côté « contradictoire et ambivalent », d'après Vanessa Brossard, de certaines décisions métropolitaines.

Jean Macé, Perrache, rue Bonhome... des expulsions sans relogement, et l'ombre de la loi Kasbarian

Les collectifs dénoncent aussi les expulsions de squats ou de campements ayant eu lieu au cours du mandat. Comme l'expulsion en juillet 2025, sur demande conjointe de la Ville et la Métropole de Lyon, du campement de Jean-Macé qui ne cessait de grandir au fil des autres expulsions de squat (voir encadré). Plus récemment, la Métropole a demandé l'évacuation du campement de Perrache (Lyon 2^e).

« Je n'arrive pas à digérer Denuzières [squat dans un bâtiment de la Ville de Lyon, ndlr]. C'est un constat de faillite, il a fallu du temps pour reloger des personnes ayant vécu un drame, une partie a commencé à être relogée depuis juillet, mais d'autres sont encore à la rue », cingle Colette, militante d'Intersquats. Pour rappel, un incendie une nuit de décembre 2024 avait fait quatre blessés et une morte dans [ce squat de Caluire-et-Cuire](#). Les rescapé·es avaient passé une nuit dans un gymnase avant d'être remis à la rue au matin, les laissant sans solution.

Le drame a également affecté les élus, désormais plus frileux à conventionner ou tolérer des occupations dans des bâtiments vétustes et nécessitant des travaux de sécurisation, la responsabilité des collectivités pouvant être engagée en cas d'accidents. « Ça nous a amené à avoir un regard nouveau sur l'ensemble des lieux squattés. D'autres bâtiments sont probablement dans le même état que l'ex-Denuzières », reconnaît Sophia Popoff.

À Lyon, des expulsions de squats qui se sont enchaînées

De nombreuses expulsions de squats ont eu lieu ces dernières années, le [Casse-Dalle en mai](#) 2024, le squat rue [Docteur](#)-Bonhomme en juin 2024, de la rue de Bourgogne, ceux des rues [Chevreul et Neyret](#) ainsi que [l'Espace communal de la Guillotière](#) en octobre. En 2023 était expulsé [Pyramides](#) (Lyon 7^e) où se réfugiaient plus de 250 personnes depuis 2021...

Des collectifs avaient tenté en avril 2025 [d'occuper plusieurs bâtiments](#) pour reloger les ancien·nes occupant·es d'Arloing et de Denuzières. Échecs : la Maison Ravier (Lyon 7^e) avait été évacuée à la demande de la Ville, la Métropole avait demandé l'évacuation de son bâtiment à Villeurbanne.

Les collectifs accusent le coup de la loi Kasbarian-Bergé, loi « antisquats » promulguée en juillet 2023. Celle-ci [facilite les expulsions](#) et complique l'ouverture de nouveaux squats. « La Métropole s'est prononcée contre, mais elle l'applique elle-même », dénonce Colette d'Intersquats.

En janvier 2024, un bâtiment appartenant à Lyon Métropole Habitat (LMH), bailleur social de la métropole, était expulsé. Selon [le Progrès](#), cette nouvelle loi avait été mobilisée. Début mai 2024, l'expulsion du squat rue Bonhomme dans un bâtiment de LMH s'était faite par la mobilisation de cette procédure, comme l'atteste un courrier de la préfecture du Rhône que nous avions consulté.

Mineurs étrangers isolés : des places ouvertes mais un retour perpétuel à la rue

Un autre dossier embarrassé la Métropole : celui des mineurs étrangers isolés (MNA). « Le mandat avait plutôt bien commencé », raconte Sébastien Gervais, militant au sein du collectif Soutien Migrants/Croix-Rousse. Il se rappelle de [« Maurice Scève »](#), l'un des plus gros squats de Lyon ouvert en 2018 pour mettre à l'abri des mineurs isolés et évacué en octobre 2020.

À l'époque, les Écologistes reprenaient les négociations avec les collectifs entamées sous la précédente mandature. Ce fut la naissance du dispositif « Station » en 2021 : 52 places d'hébergement d'urgence pour les mineurs isolés, dont la minorité est contestée par la Métropole mais qui sont en recours devant le juge des enfants pour la faire reconnaître. Cinquante autres places, cogérées et financées avec l'État, avaient été ouvertes en 2022 au sein de « Station 2 ».

« Depuis, on a pas de nouvelles places. La Métropole dit qu'elle ne peut pas et ne fera pas plus », regrette Sébastien, épuisé. La situation ne fait que se répéter : par manque de places, et la hausse du nombre de mineurs demandant leur prise en charge, des nouveaux campements se créent (à [Croix-Rousse](#), à côté de la Métropole de Lyon, au square du Béguin, aux Chartreux). Des mises à l'abri ponctuelles ont parfois été proposées par la Ville de Lyon : ouvertures de gymnases, du foyer l'Étincelle et plus récemment de 40 places dans le 7^e arrondissement.

Pourquoi la situation coince ? En grande partie car la France ne reconnaît pas la « présomption de minorité » : traiter une personne comme mineure tant que la justice n'a pas statué. Ce qui permet de protéger ces jeunes en estimant qu'ils relèvent de la protection de l'enfance, compétence de la Métropole. Une mesure préconisée par la Défenseure des droits et par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Début 2025, collectifs et élus s'étaient pourtant « réconciliés » à ce propos (du moins sur le papier) en cosignant une tribune appelant à l'instauration dans la loi de la présomption de minorité.

« Ils approuvent le principe au niveau national mais, en pratique, la Métropole n'arrête pas de zigzaguer pour dire que ces jeunes non reconnus sont de la responsabilité de la préfecture », grince Sébastien. [Métropole et État se renvoient sans cesse la balle](#) sur cette question.

Un dialogue encore compliqué mais plus facile que sous Collomb

Les collectifs dénoncent un même problème dans la politique des Écologistes : le manque d'anticipation. « Ils agissent toujours dans l'urgence », peste Colette d'Intersquats. Exemple avec les mineurs isolés : les places ouvertes correspondaient au nombre de jeunes présents dans les squats ou campements évacués. « Mais on sait qu'il y a continuellement des jeunes qui arrivent sur le territoire », note Sébastien du collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse.

Une frustration couplée à un dialogue complexe avec les institutions, en particulier la Métropole, même si tous notent une indéniable amélioration par rapport à l'ère Collomb. « Avant, nous n'étions même pas reçus, mais le dialogue reste très difficile. Il faut se battre, faire des manifestations et nous ne sommes pas toujours les bienvenus », signale Colette. « Bruno Bernard s'en fiche de l'hébergement d'urgence », nous glisse même un responsable politique insoumis.

3. Sans-abrisme à Lyon : un rapport de force engagé avec l'État

La Ville et la Métropole de Lyon estiment que la situation ne pourra pas s'améliorer si l'État n'assume pas ses responsabilités. La mairie avait engagé un bras de fer en [attaquant l'État en justice en octobre 2023](#) pour qu'il respecte ses obligations.

« Nous jouons notre rôle de plaidoyer, explique Sophia Popoff, adjointe au maire. Dans certaines situations, nous avons fait en sorte qu'il y ait des prises en charges par l'État mais ce n'est pas à la hauteur des besoins ». Elle ajoute que des recours ont été déposés pour obtenir le remboursement des dépenses municipales sur l'hébergement d'urgence.

En attendant, l'État est de plus en plus dur : les [restrictions](#) et « [expérimentations](#) pour fluidifier le système d'hébergement d'urgence » s'enchaînent, menaçant de remettre à la rue... des sans-abri.

« Partant du constat de désengagement de l'État, il faut que la mairie mette plus de patrimoine à disposition des collectifs, associations ou structures comme le Group' », plaide Juliette de Jamais sans Toit.

En 2025, ce nouveau [dispositif](#) « humanitaire » a été imaginé par Villeurbanne, Lyon et la Métropole de Lyon, en lien avec des associations et des bailleurs sociaux, pour mettre à disposition du foncier.

4. Action, réquisition ? Vers de nouvelles promesses à l'aube des municipales

Une chose est sûre : le sujet est latent dans la campagne électorale. Notamment via la proposition d'Anaïs Belouassa-Cherifi, candidate insoumise à la mairie souhaitant réquisitionner les logements vacants. Une réponse aux demandes de longue date des collectifs en plus de solutions d'occupation temporaire avant des débuts de travaux dans les bâtiments vides... [Certains squats évacués restent parfois vides des années avant de devenir des « projets ».](#)

Interrogés sur la réquisition, Bruno Bernard comme son vice-président au logement, évacuent la question. « Il n'y a pas de solution miracle. Nous n'avons pas les moyens pour le faire. »

Reste que pour tous les collectifs interrogés, l'horloge tourne. Face à l'incertitude des résultats électoraux à la mairie et à la Métropole de Lyon, une inquiétude : que les suivants fassent moins ou pire.